

Syndicat d'Electricité de l'Arrondissement d'Avesnes

Comité syndical – 1^{er} février 2023

18h00

Siège de la Communauté de Communes du Cœur de l'Avesnois

Avesnes-Sur-Helpe

Procès-verbal

En propos liminaire, Monsieur le Président présente ses vœux à l'ensemble des membres présents, ainsi qu'aux agents du Syndicat, et remercie Monsieur le Président de la 3CA, M. Nicolas Dosen pour avoir bien voulu recevoir le SEAA dans ses locaux.

Il précise enfin que le dernier comité de l'année se déroulera le 15 novembre 2023.

1/ Appel des élus

Pour la CAMVS

Etaient présents : Madame Dominique DACOSSE, Messieurs Christian BERNARD, Alain BOUILLIEZ, Bernard CARPENTIER, Michel DELVALLEE, Claude DUPONT, David DYSON, Jean-Pierre MANFROY, Didier WILLOT, David ZELANI.

Etaient absents : Messieurs Arnaud DECAGNY, Eric LEBRUN, Fabrice PIETTE, Lucien SERPILLON.

Etaient excusés : Messieurs Serge BERNARD, Eric FEDDI, Jean-Louis SIMON.

Procurations : Madame Emmanuelle DELABRE à Monsieur Didier WILLOT, Monsieur Aurèle HENAUT à Monsieur Claude DUPONT, Monsieur Michel DETRAIT à Monsieur David ZELANI, Monsieur Michel LEFBVRE à Monsieur Bernard CARPENTIER, Monsieur Bruno LEGROS à Monsieur Alain BOUILLIEZ, Monsieur Yvon MILLE à Monsieur David DYSON.

Pour la Communauté de Communes Sud Avesnois

Etait présent : Monsieur Mario NUZZOLO.

Etaient absents : Messieurs Claude GARY, Patrick LANDA, Thierry REGHEM.

Etait excusé :

Procuration : Monsieur Pascal COBUT à Monsieur Mario NUZZOLO, Monsieur Christian POINT à Monsieur Guy ERPHELIN.

Pour la 3CA

Etaient présents : Madame Colette WATREMEZ, Messieurs Bernard MOLITOR, André BERTEAUX, Nicolas DOSEN, Guy ERPHELIN, Dominique GOBERT, Vincent JUSTICE.

Etaient absents : Messieurs Alain BASLY, Mickaël SNAUWAERT.

Était excusé :

Procuration : Monsieur Philippe BODIN à Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Alain DELTOUR à Madame Colette WATREMEZ.

Pour la CCPM

Étaient présents : Mesdames Zahra GHEZZOU, Nathalie MONIER, Messieurs Claude BLOMME, Guislain CAMBIER, Daniel DAZIN, André DUCARNE, Francis DUPIRE, Alain GERARD, Patrick PIANA, Dominique QUINZIN.

Étaient absents : Madame Hélène DUMORTIER, Messieurs Luc BERTAUX, Guillaume LESOURD.

Étaient excusés : Madame Martine LECLERC, Monsieur Jean-Louis BAUDEZ.

Procuration :

Le quorum étant atteint, la séance peut se poursuivre, et le comité peut en conséquence délibérer.

Monsieur André Ducarne est désigné secrétaire de séance :

2/ Approbation du procès-verbal du comité syndical du 20 septembre 2022 :

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

3) Compte-rendu de délégation au Président :

Monsieur le Président donne lecture de la convention avec la commune d'Ohain pour les travaux d'enfouissement des réseaux secs rue des Horbes (2^{ème} partie). La commune nous délègue sa maîtrise d'ouvrage pour le génie civil, et s'engage à rembourser au S.E.A.A. les sommes respectives de 85.630,26 € au titre du génie civil et de 36.891,05 € au titre des réseaux basse tension. Cette opération est subventionnée par le CAS-FACE au titre du programme 2022, au taux de 55,35% pour la partie Basse Tension.

Il n'est pas donné lieu à d'observation particulière.

3/ Utilisation du fonds de concours :

Monsieur le Président rappelle le règlement du Fonds de Concours. Les dossiers validés sont au nombre de huit, et suivent ainsi :

Communes	TCCFE Fond éligible au titre de l'Année 2021	Fonds octroyé	Montant HT des travaux	Descriptif des travaux
Hon-Hergies	4.255,12 €	4.255,12 €	10.827,76 €	Amélioration du chauffage de la mairie
Saint-Aubin	2.493,06 €	2.493,06 €	5.080,00 €	Etude pour rénovation énergétique de la salle polyvalente

Taisnières-Sur-Hon	4.965,92 €	4.965,92 €	20.436,91 €	Rénovation énergétique du bâtiment communal
Sepmeries	2.886,97 €	1.917,25 €	2.396,56 €	Rénovation de la Maison des Associations
Le Favril	2.750,06 €	2.750,06 €	4.818,20 €	Changement de la porte du logement communal
Cartignies	8.476,11 €	8.476,11 €	11.941,80 €	Rénovation de l'éclairage public
Bérelles	1.160,59 €	1.160,59 €	8.600,00 €	Remplacement des candélabres par des Leds
Wagnies-le-Grand	5.535,99 €	5.535,99 €	7.401,02 €	Remplacement de l'éclairage de la Salle des Fêtes par des Leds

Soit la mobilisation de 31.554,10 € sur 32.523,82 € de fonds disponible pour ces huit communes.

Il est proposé en conséquence au Comité Syndical de délibérer favorablement à l'octroi pour chaque commune des sommes ci-dessus indiquées, lesdites sommes étant libérées dès la présentation par les communes de l'état des dépenses acquittées.

Le vote revient favorable à l'unanimité.

Madame Ghezzou revient sur le faible montant du fonds de concours qui a été attribué à sa commune récemment. Il lui est précisé qu'il s'agit de 25% du produit de la TCCFE de l'année n-1, et que ce produit correspond aux données renseignées par les opérateurs, et que ce fonds est attribué dans la limite de 80% des dépenses éligibles, toutes aides confondues.

4/ Convention tripartite SEAA/ENEDIS/IELO :

Monsieur le Président propose au comité la signature d'une convention tripartite SEAA/ENEDIS/IELO, autorisant l'installation sur le réseau concédé d'ouvrages pour d'autres services, tels que des services de télécommunications. Ces installations sont réalisées moyennant des garanties mutuelles qui sont :

- L'indépendance financière entre les activités d'exploitation du réseau de distribution d'électricité et les activités d'installation puis la maintenance des caméras du réseau de télécommunications électroniques,
- L'absence d'impact sur la qualité des prestations assurées aux utilisateurs du réseau d'électricité,
- L'accord préalable du Distributeur,
- L'absence de charge économique supplémentaire ni pour l'Autorité Concédante, ni pour le Distributeur ou pour les utilisateurs du réseau.

Il fait remarquer que ce n'est pas la première convention ainsi soumise, et que cela ne change rien pour les communes, tout projet d'installation étant soumis à l'accord technique d'ENEDIS pour ce qui concerne les appuis communs. Il rappelle néanmoins à être vigilant là où des projets globaux d'aménagement des réseaux (enfouissement) sont programmés. La convention prévoit en outre une rétribution financière de l'AODE, donc du SEAA.

Il est proposé en conséquence au Comité Syndical de délibérer favorablement à la prise de cette délibération. Le vote revient favorable à l'unanimité.

5/Prolongation de la durée du Fonds de concours et modification de son règlement

Le fonds de concours mis en place en 2021 s'achève ce mois-ci. Compte tenu de l'engouement qu'il a suscité, il est proposé de le prolonger d'une année. Cette durée qui peut paraître courte permettra de mesurer l'impact financier de la réforme en œuvre aujourd'hui concernant la collecte du produit de la TCCFE par les Finances Publiques. Il est aussi en outre proposé d'effectuer un report du fonds non utilisé l'année précédente (produit 2021 de la TCCFE) sur le fonds 2023, et donc d'en modifier le règlement en conséquence. Ce report du reliquat du fonds de concours portera non seulement sur les communes l'ayant sollicité, mais également sur toutes les autres communes.

Il sera donc proposé au Comité Syndical de se prononcer :

-sur la modification du règlement, en particulier le report du reliquat (produit 2021 de la TCCFE) sur le fonds affecté en 2023 (produit 2022 de la TCCFE),

-sur la prolongation d'un an de la durée du fonds de concours.

Le vote revient favorable à l'unanimité.

6/ Questions diverses :

Dominique et Céline font un point sur la réforme actuelle de la perception de la TCCFE.

Désormais, le montant de la part communale de l'accise sur l'électricité (ancienne TCCFE) sera notifié aux communes concernées par arrêté préfectoral, à partir des éléments de calcul établis par la DGFIP. Les versements sous forme d'avances mensuelles sont effectués par les services fiscaux à partir de cette année. Elles sont basées sur le montant de TCCFE perçu au titre de 2021 et inscrit au compte dédié de l'exercice 2021 pour les versements réalisés au cours du premier semestre 2023, puis sur le montant de TCCFE perçu au titre de 2022 et inscrit au compte dédié de l'exercice 2022 pour les versements réalisés au cours du second semestre 2023. Le SEAA a déjà fait le nécessaire auprès de la DRFIP pour la comptabilisation des avances. Une régularisation sera opérée au cours de ce second semestre afin que le montant versé en 2023 corresponde au montant perçu au titre de 2022 augmenté de 1,5% (il n'y a plus de frais de gestion), l'évolution de l'indice moyen des prix à la consommation hors tabac entre 2020 et 2021, soit 0,5%, le rapport entre le coefficient 8,5 et les coefficients 6 ou 8, pour les communes appliquant en 2022 un coefficient de 6 ou 8.

Monsieur Bouilliez demande si cette réforme aura une répercussion sur le rythme de versement des 25% ; il lui est répondu que non, compte tenu de l'échéancier actuel de versement aux communes, et que ces nouvelles mesures ne devraient pas avoir non plus d'impact sur le fonds de concours.

L'Article 8 : Monsieur le Président rappelle le courrier adressé à l'ensemble des communes précisant les modalités d'instruction et d'éligibilité des demandes. Il y a beaucoup de sollicitations, pour une enveloppe octroyée par ENEDIS de 100.000 €. Pour optimiser cette enveloppe, le SEAA va désormais privilégier les dossiers dans lesquels les aménagements porteront sur la résorption des fils nus. Ce critère répond aux nouvelles exigences de notre délégataire en termes d'amélioration de la sécurité et de la qualité de distribution.

Le nouveau protocole Article 8 a ainsi été signé le 25 janvier.

Avant les questions diverses, Monsieur le Président aborde la conférence départementale de l'Electricité du 12 octobre 2022, en préfecture, à laquelle assistaient Dominique Bertheloot et Claude Blomme (en visio.). Concernant le CAS-FACE, source de financement essentielle pour l'électrification rurale, Madame Amélie PUCCINELLI, Secrétaire Générale Adjointe a fait

remarquer que depuis 2011, le Département est privé de l'équivalent de 3 années de dotation soit un manque à gagner d'environ 7 millions d'euros. Cette perte est l'application par le CAS-FACE de pénalités, conséquences d'un regroupement partiel des AODE, et du rythme de consommation des crédits alloués. Mon collègue Philippe LOYEZ, président du SIDEC (Cambrésis) s'est proposé de prendre un rôle de coordinateur pour trouver les bases d'un accord entre les 4 AODE en régime rural (SIDEC, SEAA, SIDEGAV, CCCO) pour remédier à cette situation.

Cette proposition a été accueillie positivement par les représentants des AODE présents. Il s'agira maintenant de pouvoir se réunir pour enclencher la réflexion.

Des discussions sont en cours avec M. Loyez, - en précisant qu'une fusion des AODE n'est pas envisagée, et que ce groupement pouvant être qualifié d'entente serait à priori (dires de madame PUCCINELLI) recevable par le CAS-FACE. Il a d'ailleurs été confirmé à Philippe LOYEZ qu'un modèle de convention était en cours d'élaboration en administration centrale. Nous venons de relancer la Préfecture à ce sujet, on attend...

En questions diverses donc, Monsieur Blomme pose le problème de la perception de la RODP. Comme son conseil a délibéré en 2022, et cela a été confirmé par ENEDIS, ladite redevance sera versée en 2023. Monsieur Bouilliez revient aussi sur cette redevance, perçue par la CAMVS. Il convient donc, comme cela avait été évoqué lors d'un précédent comité, qu'il se rapproche à nouveau de la CAMVS, de laquelle dépend la commune de Mairieux, pour trouver une solution.

Monsieur le Président, avant de clore la séance, revient sur l'interpellation d'organisations syndicales sur la fermeture annoncée par ENEDIS de son antenne d'Avesnes-Sur-Helpe. Il ne revient pas au SEAA de se prononcer sur le bien-fondé de cette action, ENEDIS l'ayant assuré que celle-ci a été décidée après consultation des partenaires sociaux, en garantissant le maintien de la qualité de vie des salariés, de la qualité du service et du confort de l'utilisateur.

Comme plus aucune question ne circule, la séance est close à 18h50, après avoir convié les membres présents au verre de l'amitié.

Le secrétaire de séance

Le Président

André DUCARNE

Guislain CAMBIER